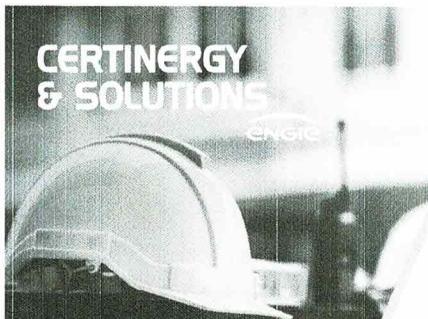


Certificats d'économies d'énergie

Attestation sur l'honneur

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.
Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.



N°

NA-01-PA-144786

Certy Pro, le réseau des professionnels de la rénovation énergétique

CertiNergy 0798 641 999 AU RCS PARIS

Certy Pro est un service en partenariat avec CertiNergy SAS

A/ BAR-EN-101 (v. A33.3) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : **30/03/2022**

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : (*facultatif*)

*Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux : **23/03/22**

*Date de début des travaux (pose de l'isolant) : **25/04/22**

Référence de la facture : (*facultatif*) **FAC 1202210410033**

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux : **13 CHEMIN SAINT JAMES**

Complément d'adresse : (*facultatif*)

*Code postal : **31700**

*Ville : **CORNEBARRIEU**

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : Oui Non

*Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :

en combles perdus;

en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :

*Surface d'isolant posé (m²) : **135**

*Résistance thermique : R (m²K/W): **7**

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Épaisseur (mm) : **315**

L'isolation thermique réalisée a nécessité la mise en place d'un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent : Oui Non

A ne remplir que si les marques et références de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération:

*Marque(s) : **ROCKWOOL FRANCE SAS**

*Référence(s) : **ROCKPRIME**

A remplir en cas de deuxième couche d'isolant posé:

Marque(s):

Référence(s):

NB1: pour la mise en place d'une isolation thermique en comble perdu, la résistance thermique R doit être $\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$. Pour la mise en place d'une isolation thermique en rampant de toiture, la résistance thermique R doit être $\geq 6 \text{ m}^2\text{K/W}$.

NB2 : La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réféléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réféléchissants.

NB3: dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultante de la superposition des isolants.

Pour les opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2020, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n°2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 4 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.

Pour les opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2021, le professionnel réalisant l'opérations est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11^o ou du 14^o du I de l'article 1^{er} du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :

*Nom :

*Prénom :

*Raison sociale :

*N° SIRET : -----

B/ Bénéficiaire de l'opération d'économie d'énergie

*Nom du signataire : **MARTIN REDONDO**

*Prénom du signataire : **FELIPE**

Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :

*Raison sociale du bénéficiaire :

*N° SIREN du bénéficiaire :

à défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de n° de SIREN en cochant cette case :

(mentionner la raison sociale et n° SIREN du Syndic dans le cas des copropriétés)

*Fonction du signataire :

*Adresse : **13 CHEMIN SAINT JAMES**

Compléments d'adresse : (facultatif)

*Code postal : **31700**

*Ville : **CORNEBARRIEU**

Pays : **FRANCE**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1 er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

*Téléphone : **06 61 99 99 49**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

Courriel : **felipe.martinredondo@gmail.com**

(indiquer : « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

*Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie,

je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté.

je suis : le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

Le bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que CertiNergy m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie.

- que je fourrirai exclusivement à CertiNergy l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération).

- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale.

- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant.

- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Fait à Cornabarrieu
*Le 25/04/2022

*Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales son cachet et la signature du représentant



C/ Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre

*Nom du signataire : **BOUFFET**

*Prénom du signataire : **Paul**

*Fonction du signataire : **Président/DG/Gérant**

*Raison sociale : **VITELLIN**

*N° SIRET : **88253492800016**

*Adresse : **11 ALLÉE PAUL HARRIS**

*Code postal : **31200**

*Ville : **TOULOUSE**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone : -----

Mobile : -----

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1 er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

*Téléphone : **06.6.9.65.7.7.09**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

*Courriel : **paul.bouffet@vitellin.fr**

(indiquer : « néant » si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)

**En tant que représentant de l'entreprise*

ayant mis en œuvre

ou ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que je fourmîrai exclusivement à CertiNergy l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération).
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale.
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération.
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait àToulouse.....

*Le 25/04/2022

**Cachet et signature du professionnel*



R1. Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération

*Nom du signataire : **MARTIN REDONDO**

Prénom du signataire : **FELIPE**

*Adresse : **13 CHEMIN SAINT JAMES**

Compléments d'adresse : (*facultatif*)

*Code postal : **31700**

*Ville : **CORNEBARRIEU**

Pays : **FRANCE**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone : -----

Mobile : -----

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1 er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

*Téléphone : **06 61 99 99 49**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

*Courriel : **felipe.martinredondo@gmail.com**

(indiquer : « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :

les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs ou égaux aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes :

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux :

(*) Nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes :

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux :

(*) Nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

Tableau A

| Nombre de personnes composant le ménage | Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€) | Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€) |
|---|--|---|
| 1 | 21 123 | 15 262 |
| 2 | 31 003 | 22 320 |
| 3 | 37 232 | 26 844 |
| 4 | 43 472 | 31 359 |
| 5 | 49 736 | 35 894 |
| Par personne supplémentaire | + 6 253 | + 4 526 |

Tableau B

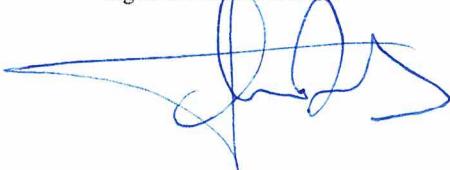
| Nombre de personnes composant le ménage | Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€) | Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€) |
|---|--|---|
| 1 | 25 714 | 19 565 |
| 2 | 37 739 | 28 614 |
| 3 | 45 326 | 34 411 |
| 4 | 52 925 | 40 201 |
| 5 | 60 546 | 46 015 |
| Par personne supplémentaire | + 7 613 | + 5 797 |

Fait à Cornabarriou

*Le 25/04/2022

*Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales son cachet et la signature du représentant



Mentions finales

« Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques pour le ministère chargé de l'énergie, sous la responsabilité de la Direction générale de l'énergie et du climat, destinés au contrôle des demandes de certificats d'économies d'énergie (CEE) et à évaluer le dispositif des CEE. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être contacté, à l'initiative du ministère chargé de l'énergie, pour l'évaluation ou la réalisation d'un contrôle sur place de la bonne réalisation de l'opération. En signant le présent document, vous reconnaissiez votre consentement au traitement de vos données.

« Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

« Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement de ces données à l'adresse suivante :

« Direction générale de l'énergie et du climat,

« Ministère de la transition écologique et solidaire,

« 92055 La Défense Cedex

« ou par courriel : cee@developpement-durable.gouv.fr

« ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr.

« Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement ou le délégué indiqué ci-dessus, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en œuvre à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.»

Instruction du dossier CEE. Le Professionnel/Installateur collecte auprès du Bénéficiaire des travaux et sur instructions de CertiNergy, les données requises pour l'étude du dossier de valorisation du Certificat d'Economie d'Energie (CEE). CertiNergy est responsable du traitement de vos données personnelles.

Données personnelles transmises par le Bénéficiaire. Les données traitées sont limitées aux données à caractère personnel qui sont strictement nécessaires à savoir nom et adresse du Bénéficiaire, numéros de téléphone fixe et/ou portable du Bénéficiaire ou du gardien du site, types de travaux réalisés, la présente attestation sur l'honneur du bénéficiaire contenant le type et le nombre de foyer fiscal, le nombre de personnes composant le(s) foyer(s) fiscal(aux), le premier déclarant de chaque foyer(s) fiscal(aux).

Destinataires des données personnelles. Sont destinataires des données le service instruction des dossiers et le service informatique de CertiNergy ainsi que tout prestataire ayant à en connaître avec lesquels CertiNergy a conclu les clauses de protection des données requises dont notamment les organismes de contrôle pour vérifications des travaux.

Durée de conservation des données personnelles. La durée de conservation des données personnelles est limitée à la durée de prescription des actions liées à la convention CEE sauf obligations légales de conservation plus longue.

Exercer vos droits. Pour toute information ou exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles gérés par CertiNergy, vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique des données personnelles, <https://www.certinergy.com/rgpd/>.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur les traitements de données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au Code Pénal (article 441-7).

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

Felipe MARTIN REDONDO

Propriétaire

Tél: 0661999949

Email: felipe.martinredondo@gmail.com

Felipe MARTIN REDONDO

13 chemin Saint James

31700 CORNEBARRIEU

France

Devis N° 2022D01742

Référence:

Chantier au 13 chemin Saint James, 31700
CORNEBARRIEU, Haute-Garonne, France

Date devis:

30/03/2022

Commercial:

Lucas GUIRAL

Projet:

MARTIN - 16/03/2022

Date visite technique:

23/03/2022

Type(s) de travaux:

Combles perdus soufflage

Parcelle cadastrale:

000 / AD / 0203

Description

| | Quantité | Prix catalogue | Prix unitaire | Rem.% | Taxes | Montant |
|--|----------|----------------|---------------|-------|-------|---------|
|--|----------|----------------|---------------|-------|-------|---------|

BÂTIMENT 1 / COMBLES PERDUS

ISOLATION DES COMBLES PERDUS PAR SOUFFLAGE DE LAINE DE ROCHE ROCKPRIME DE ROCKWOOL - RÉSISTANCE THERMIQUE = 7 - ÉPAISSEUR D'APPLICATION AVANT TASSEMENT = 320MM -NORME NF EN 14 064-1 AVIS TECHNIQUE N° 20/15-364 - ACERMI N° 01/D/015/665

MAIN OEUVRE SOUFFLAGE

135,00 m² 11,45 € 9,26 € 0,00 TVA 5,5% 1 250,10 €

CONTOUR DE TRAPPE EN BOIS + ISOLATION

135,00 m² 5,06 € 5,06 € 0,00 TVA 5,5% 682,43 €

RÉALISATION D'UNE RÉHAUSSE DE TRAPPE RIGIDE EN OSB, AFIN DE RETENIR L'ISOLANT SOUFFLÉ LORS DE L'OUVERTURE DE CELLE-CI ET ISOLATION DU CAPOT DE TRAPPE.

1.000000 Unité(s) 75,00 € 75,00 € 0,00 TVA 5,5% 75,00 €

ECART AU FEU - ROCKSOL 20 MM

RÉALISATION D'UN COFFRAGE AUTOUR DU CONDUIT DE FUMÉES PAR LA POSE DE PANNEAUX ISOLANTS EUROCLASSE FEU A1 DÉPASSANT DE 10 CM MINI DE L'ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT SOUFFLÉ

2.000000 Unité(s) 55,00 € 55,00 € 20,00 TVA 5,5% 88,00 €

Remise

1.000000 Unité(s) 0,00 € -6,44 € 0,00 TVA 5,5% -6,44 €

Notre prestation, conformément au DTU, comprend :

- Le repérage et la pose d'étiquettes de repères de boîtiers électriques,
- La réhausse d'extracteur de VMC ou la réalisation d'un coffrage si nécessaire avec des panneaux isolant Euroclasse feu A1 et dépassant de 10 cm mini l'épaisseur de l'isolant,
- La pose de pige de contrôle de hauteur d'isolant : 1 pige tous les 20m²

Si les articles suivants ne sont pas proposés dans le présent devis, c'est que lors de la visite technique, nous avons constaté sur l'ensemble des zones :

- L'absence de spot encastré dans les plafonds
- L'absence de conduite de fumée
- L'absence de trappe nécessitant la mise en place d'une réhausse rigide et l'isolation du capot de celle-ci
- Qu'il n'est pas nécessaire d'installer un pare vapeur

Toutefois, si lors de notre intervention on constate l'ajout de spot encastré dans le plafond, nous vous facturerons chaque protection (système adapté classé incinéritable - classe A1) installée 15€ ht/unité.
Ce devis valable uniquement pour accès aux combles par trappe. Les combles doivent être débarrassés de tous les encombrants sauf si vous souhaitez que l'on s'en charge (prestation annotée sur devis). Nous vous informons que si nous ne pouvons réaliser le chantier de votre fait, un forfait déplacement de 350€ HT sera appliquée.
Sous-total 2 089,09 €
CHANTIER
Sous-total 0,00 €

| | |
|-------------------|------------|
| Sous-total | 2 089,09 € |
| TVA 5,5% | 114,91 € |
| Total | 2 204,00 € |

PRIME CEE SANS TVA

-945,00 €

PRIME CERTINERGY D'UN MONTANT DE 945.000000€ POUR LA VALORISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (N°SIREN CERTINERGY : 798 641 999)

Net à payer

1 259,00 €

En cas de litige ou de désaccord dans l'application du présent contrat, le consommateur adressera une lettre en RAR à l'entreprise qui aura 15 (quinze) jours pour la prise en compte de la demande, passé ce délai le consommateur peut saisir le médiateur pour trouver un accord amiable et gratuit. Le consommateur a la possibilité de recourir à la procédure de Médiation de la Consommation, Articles L611-1 et suivants Code Consommation : BATIRMEDIATION CONSO contact@batirmediation-conso.fr tel : 07 68 46 59 09 par courrier : 834 chemin de Fontanieu 83200 le Revest les Eaux. En cas de contestation de quelque nature que ce soit, en référence des lois françaises applicables et attribution de juridiction du ressort du Tribunal Judiciaire où des instances compétentes.

Pour **Felipe MARTIN REDONDO** :
(Bon pour accord, signature)

Le:

*Bon pour
accord
30/03/22*

Felipe Martin Redondo

Felipe MARTIN REDONDO
 Propriétaire
 Tél: 0661999949
 Email: felipe.martinredondo@gmail.com

Felipe MARTIN REDONDO
 13 chemin Saint James
 31700 CORNEBARRIEU
 France

Facture FAC/2022/04/0033

| | | | |
|----------------------|-------------------|------------|--|
| Date de la facture : | Date d'échéance : | Origine : | Référence : |
| 25/04/2022 | 25/04/2022 | 2022D01742 | Chantier au 13 chemin Saint James, 31700 CORNEBARRIEU, Haute-Garonne, France |

| | | | | |
|---------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|
| Projet: | Date visite technique: | Date début travaux: | Type(s) de travaux: | Parcelle cadastrale: |
| MARTIN - 16/03/2022 | 23/03/2022 | 25/04/2022 | Combles perdus soufflage | 000 / AD / 0203 |

| Description | Quantité | Prix | unitaire | Rem.% | Taxes | Montant |
|--|-----------------------|---------|----------|----------|------------|---------|
| BÂTIMENT 1 / COMBLES PERDUS | | | | | | |
| ISOLATION DES COMBLES PERDUS PAR SOUFFLAGE DE LAINÉ DE ROCHE ROCKPRIME DE ROCKWOOL - RÉSISTANCE THERMIQUE = 7 - ÉPAISSEUR D'APPLICATION AVANT TASSEMENT = 320MM -NORME NF EN 14 064-1 AVIS TECHNIQUE N° 20/15-364 - ACERMI N° 01/D/015/665 | 135,00 m ² | 9,26 € | 0,00 | TVA 5,5% | 1 250,10 € | |
| MAIN OEUVRE SOUFFLAGE | 135,00 m ² | 5,06 € | 0,00 | TVA 5,5% | 682,43 € | |
| CONTOUR DE TRAPPE EN BOIS + ISOLATION RÉALISATION D'UNE RÉHAUSSE DE TRAPPE RIGIDE EN OSB, AFIN DE RETENIR L'ISOLANT SOUFFLÉ LORS DE L'OUVERTURE DE CELLE-CI ET ISOLATION DU CAPOT DE TRAPPE. | 1,000000 Unité(s) | 75,00 € | 0,00 | TVA 5,5% | 75,00 € | |
| ECART AU FEU - ROCKSOL 20 MM RÉALISATION D'UN COFFRAGE AUTOUR DU CONDUIT DE FUMÉES PAR LA POSE DE PANNEAUX ISOLANTS EUROCLASSE FEU A1 DÉPASSANT DE 10 CM MINI DE L'ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT SOUFFLÉ | 2,000000 Unité(s) | 55,00 € | 20,00 | TVA 5,5% | 88,00 € | |
| Remise | 1,000000 Unité(s) | -6,44 € | 0,00 | TVA 5,5% | -6,44 € | |

Notre prestation, conformément au DTU, comprend :

- Le repérage et la pose d'étiquettes de repères de boîtiers électriques,
- La réhausse d'extracteur de VMC ou la réalisation d'un coffrage si nécessaire avec des panneaux isolant Euroclasse feu A1 et dépassant de 10 cm mini l'épaisseur de l'isolant,
- La pose de pigeons de contrôle de hauteur d'isolant : 1 pige tous les 20m²

Si les articles suivants ne sont pas proposés dans le présent devis, c'est que lors de la visite technique, nous avons constaté sur l'ensemble des zones :

- L'absence de spot encastré dans les plafonds
 - L'absence de conduite de fumée
 - L'absence de trappe nécessitant la mise en place d'une réhausse rigide et l'isolation du capot de celle-ci
 - Qu'il n'est pas nécessaire d'installer un pare vapeur
- Toutefois, si lors de notre intervention on constate l'ajout de spot encastré dans le plafond, nous vous facturerons chaque protection (système adapté classé incombustible - classe A1) installée 15€ ht/unité.

Ce devis valable uniquement pour accès aux combles par trappe. Les combles doivent être débarrassés de tous les encombrants sauf si vous souhaitez que l'on s'en charge (prestation annotée sur devis). Nous vous informons que si nous ne pouvons réaliser le chantier de votre fait, un forfait déplacement de 350€ HT sera appliquée.

Sous-total 2 089,09 €

| | | | | | |
|--|-------------------|---------|--------|----------|--------|
| CHANTIER | | | | | |
| Ecart au feu - Rocksol 20 mm | 1,000000 Unité(s) | 55,00 € | 100,00 | TVA 5,5% | 0,00 € |
| Réalisation d'un coffrage autour du conduit de fumées par la pose de panneaux isolants Euroclasse Feu A1 dépassant de 10 cm mini de l'épaisseur de l'isolant soufflé | | | | | |

Sous-total 0,00 €

| | |
|------------------------|------------|
| Sous-total | 2 089,09 € |
| TVA 5,5% de 2 089,09 € | 114,91 € |
| Total | 2 204,00 € |

PRIME CEE SANS TVA PRIME CERTINERGY D'UN MONTANT DE 945.000000€ POUR LA VALORISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (N°SIREN CERTINERGY : 798 641 999) -945,00 €

Net à payer

1 259,00 €

Merci d'utiliser la communication suivante pour votre paiement: **FAC/2022/04/0033**

IBAN: **FR76 1313 5000 8008 0065 1074 623**

En cas de litige ou de désaccord dans l'application du présent contrat, le consommateur adressera une lettre en RAR à l'entreprise qui aura 15 (quinze) jours pour la prise en compte de la demande, passé ce délai le consommateur peut saisir le médiateur pour trouver un accord amiable et gratuit. Le consommateur a la possibilité de recourir à la procédure de Médiation de la Consommation, Articles L611-1 et suivants Code Consommation : BATIRMEDIATION CONSO contact@batirmédiation-conso.fr tel : 07 68 46 59 09 par courrier : 834 chemin de Fontanieu 83200 le Revest les Eaux. En cas de contestation de quelque nature que ce soit, en référence des lois françaises applicables et attribution de juridiction du ressort du Tribunal Judiciaire où des instances compétentes.



Les certificats
d'économies
d'énergie

CERTINERGY
& SOLUTIONS

VITELLIN



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec CertiNergy SAS, la société **VITELLIN** s'engage à vous apporter :

- une prime d'un montant de ~~845,00~~ euros ;
 un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de euros ;
 un prêt bonifié d'un montant de euros proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = €) ;
 un audit ou conseil personnalisé, remis sous forme écrite au bénéficiaire (valeur = €) ;
 un produit ou service offert : d'une valeur de €

dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

| Nature des travaux | Fiche CEE | Conditions à respecter |
|-------------------------------------|------------|---|
| Isolation de combles ou de toitures | BAR-EN-101 | <p>Bâtiments résidentiels existants depuis plus de 2 ans.</p> <p>Mise en place, réalisée par un professionnel, d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture.</p> <p>La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à :</p> <ul style="list-style-type: none">- 7 m².K/W en comble perdu- 6 m².K/W en rampant de toiture <p>La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.</p> <p>Un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent est mis en place, lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.</p> <p>Le professionnel effectue, au plus tard avant l'établissement du devis, une visite du bâtiment au cours de laquelle il valide que la mise en place des isolants dans les combles ou en toiture de ce bâtiment est en adéquation avec ce dernier.</p> <p>Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant).</p> <p>Le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n°2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.</p> <p>Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 4 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.</p> |

au bénéfice de :

MARTIN REDONDO FELIPE
13 CHEMIN SAINT JAMES 31700 CORNEBARRIEU
felipe.martinredondo@gmail.com

Date de cette proposition : 30/03/2022

Signature avec nom, prénom et fonction du professionnel :

BONFFET Paul
DG
BOUFFET Paul
Président/DG/Gérant

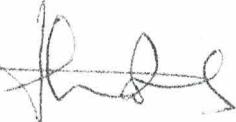


Signature avec nom, prénom du bénéficiaire, précédés de la mention
« J'atteste avoir reçu de mon professionnel le présent document de
contribution et le devis relatif aux travaux mentionnés ci-dessus »

J'atteste avoir reçu de mon professionnel le
présent document de contribution et le devis
relatif aux travaux mentionnés ci-dessus

MARTIN REDONDO FELIPE

Felipe Martin Redondo



!\\ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

06.69.65.77.09

Où s' informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE: <https://www.faire.gouv.fr>

Tel : 04 68 60 75 22

En cas de litige sur les travaux de rénovation, le Client peut recourir au médiateur désigné par le prestataire des travaux. Et en ce qui concerne un litige sur le traitement lors du process des CEE destinés à CertiNergy, il peut faire appel gratuitement au médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE (6^e de l'article L. 611-1 du code de la consommation), après avoir obtenu une réponse écrite non satisfaisante à votre réclamation :

Par lettre simple : Médiateur pour le Groupe ENGIE, TSA 27601, 59973 Tourcoing CEDEX

Par internet : <https://www.mediateur-engie.com>

Site du réseau FAIRE: mediateur-contact@engie.com

Pour faciliter la prise en charge de votre demande, il est recommandé de transmettre au Médiateur les éléments de votre litige

L'administration fiscale certifie l'authenticité du document présenté pour les données suivantes :

Impôt 2021 sur les revenus de l'année 2020

| | Déclarant 1 | Déclarant 2 |
|--|---|-------------|
| Nom | MARTIN-REDONDO | MARTIN |
| Nom de naissance | MARTIN REDONDO | CATET |
| Prénom(s) | FELIPE | CAROLE |
| Date de naissance | 20/07/1965 | 01/01/1972 |
| Adresse déclarée au 1 ^{er} janvier 2021 | 13 CHE DE SAINT JAMES 31700 CORNEBARRIEU | |

| | |
|--|------------|
| Date de mise en recouvrement de l'avis d'impôt | 31/07/2021 |
| Date d'établissement | 08/07/2021 |
| Nombre de part(s) | 2.50 |
| Situation de famille | Marié(e)s |
| Nombre de personne(s) à charge | 1 |
| Revenu brut global | 46 554 € |
| Revenu imposable | 43 578 € |
| Impôt sur le revenu net avant corrections | 1 584 € |
| Montant de l'impôt | 1 584 € |
| Revenu fiscal de référence | 43 581 € |

 [Nouvelle recherche](#)



DOMICILIO

CHEMIN SAINT JAMES 13
CORNEBARRIEU
FRANCIA

FRANCIA

EQUIPO
29661N6D1



LUGAR DE NACIMIENTO

VALLADOLID
VALLADOLID

HIJO/A DE

FELIPE / MARÍA DE LAS MERCEDES

IDESPBJQ138047309289572X<<<<<
6507202M2905028ESP<<<<<<<<<5
MARTIN<REDONDO<<FELIPE<<<<<<



Par Internet

edf.fr
application mobile : **EDF & MOI**
mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi des 6h et jusqu'à 20h
09 69 32 15 15

Service client 7j/7 - 24h/24

Mon Compte Sur Sonneur Vocal

09 70 83 33 33

Service gratuit et sans appel

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)
0972675031 (Service gratuit et sans appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier
EDF TSA 81401
57014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation
13 CHEMIN SAINT JAMES
31700 CORNEBARRIEU

Titulaire du contrat

M. MARTIN REDONDO FELIPE
MME MARTIN CAROLE

Votre contrat

N° de client : 5 020 977 035
N° de compte : 4 057 020 437 995
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Électricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL)
N° 23 229 811 824 813
- Puissance : 12 KVA
- Heures Créditées
22H34-6H34



MARTIN REDONDO F MME MARTIN C
13 CHEMIN SAINT JAMES
31700 CORNEBARRIEU

Facture du 09/03/2022

N° 30 975 200 064

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Électricité (relevé Enedis) | 1 672,28 € |
| TVA | 304,94 € |
| Palements déjà effectués | -1 913,45 € |

Montant total

63,77 €

TTC

Prélevé le
24/03/2022

Facture TTC **63,77 €**

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 07/03/2023.
- Relevé automatique de votre compteur électrique vers le 07 de chaque mois.



Prélèvement automatique

Le montant de 63,77€ sera prélevé le 24/03/2022 sur le compte ci-dessous

Titulaire du compte : REDONDO
Compte bancaire : FR7613106****01*****101***



Bâtisseur de votre confort

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

Etabli en présence de

L'ENTREPRISE

SAS VITELLIN, société au capital de 62500€ dont le siège social est situé au 11 allée Paul HARRIS 31200 TOULOUSE – SIRET n° 882 534 928 00016

Et

LE MAITRE D'OUVRAGE

Prénom : *Felipe*

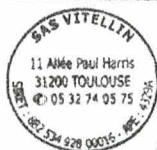
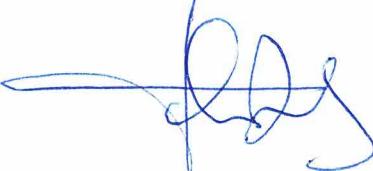
Nom : *MARTIN REDONDO*

Nom de la copropriété si besoins :

Concernant les travaux correspondants au devis n° 2022D01742, signé en date du 30/03/22 et exécutés par l'entreprise en du 25/04/2022

Le maître de l'ouvrage déclare que la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 25/04/2022.

Fait à Cornebarrieu le 25/04/2022

| Signature de l'entreprise | Signature du maître de l'ouvrage |
|---|--|
|  |  |

MARTIN REDONDO / Combles

Avant Isolation des combles



Après isolation des combles



Isolation thermique, acoustique, calorifugeage, renouvellement de l'air



Système de chauffage



Isolation thermique, acoustique, calorifugeage, renouvellement de l'air